

# VIVRE A MÉRY

*Le conseil municipal  
de Méry-sur-Seine vous présente  
ses meilleurs vœux  
pour cette nouvelle année.*

BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATIONS  
Décembre 2007





L'année 2007 s'achève, celle-ci aura été jalonnée par de nombreux travaux dont certains sont achevés, d'autres sont en cours de réalisation.

Je ne vais pas faire la déclinaison de tous ces travaux et je laisse à chacun le soin d'en apprécier l'importance ainsi que les améliorations qu'ils vont apporter dans le déroulement de notre vie quotidienne.

Je précise que c'est une somme globale de 3,5 millions d'euros qui a été engagée pour les financer. Ce financement a été assuré par des subventions conséquentes attribuées par l'État, le Conseil Général, le Conseil Régional, les Parlementaires et la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que les fonds libres de la commune.

En dehors d'un prêt sans intérêts accordé par l'Agence de l'Eau pour la Station d'Épuration, il n'a pas été contracté d'emprunt pour financer les autres investissements.

Aujourd'hui l'endettement de la commune est très faible, celui-ci s'élève à ce jour à la somme de 92 540 € en ce qui concerne le budget général. Le budget de l'assainissement fait apparaître un

endettement de 179 933 €. Cette somme représente deux emprunts sans intérêts accordés par l'agence de l'Eau Seine Normandie (l'un d'un montant de 166 060 € accordé pour le financement de la nouvelle station d'épuration et l'autre de 13 873 € souscrit en 2001 pour le financement des travaux du réseau public d'assainissement rue de l'Hôtel de Ville). En ce qui concerne le budget de l'eau, il n'y a pas d'emprunt en cours.

Ces quelques chiffres permettent de mettre en évidence la politique rigoureuse qui a été menée pour financer les investissements réalisés tout au long de ce mandat. J'ajoute que depuis quatorze ans les taux des quatre taxes locales n'ont pas été augmentés afin de ne pas exercer une pression fiscale trop forte sur le budget des ménages dont les revenus sont souvent très faibles.

Je termine ce petit mot, volontairement restreint, en adressant à tous les Méryciens de bonnes fêtes de fin d'année et je saisis l'opportunité qui m'est offerte pour leur transmettre tous mes vœux de bonheur et tout particulièrement de santé.

René MARIE



## L'ÉTAT CIVIL



### NAISSANCES

Erwan, Roger, Bernard THÉBAULT ..... le 5 octobre 2007  
Tom, Johan, Gérard, Jacky DUVAL ..... le 9 octobre 2007  
Elsa, Christelle, Paulette PIMPERNET ..... le 10 octobre 2007

### MARIAGES

Jonathan D'ARGENT et Magalie SERRA ..... le 15 septembre 2007

### DÉCÈS

Fabien SIRIEIX ..... le 4 octobre 2007  
Madeleine MOY, épouse MATHIEU ..... le 21 novembre 2007

# LA VIE ASSOCIATIVE...

## LE CYCLO CLUB DE PAYNS-MÉRY s'équipe en nouvelles tenues ÉTÉ-HIVER

L'événement majeur de l'année 2007 est, sans aucun doute, comme nous l'annoncions dans le précédent journal, le renouvellement et la distribution gratuite à chaque membre du club d'une tenue ÉTÉ - HIVER complète décorée par nos nouvelles couleurs.

Cette petite cérémonie s'est déroulée début octobre en la salle des fêtes de Méry-sur-Seine en présence de :

M. MARIE, maire de Méry, M. PLART, adjoint représentant M. SAINTON, maire de Payns excusé, M. MILLARD Francis, menuisier à Romilly, sponsor du club, M. CORPEL Jérôme, brasseur à Méry, sponsor du club et de nos compagnes.

Après le traditionnel discours d'accueil du Président, nous avons pu noter avec grand plaisir les messages de sympathie de nos représentants communaux, qui ont affirmé leur volonté de nous accompagner matériellement et financièrement encore de nombreuses saisons. Qu'ils en soient remerciés. Bien entendu, un vin d'honneur clôtura cette petite réception, et les appareils photos ont pu saisir quelques bons moments de convivialité. L'année sportive et festive 2008 sera chargée. Elle réserve de bons moments sportifs et de convivialité que nous partageons avec nos compagnes.

**Venez donc rejoindre l'équipe du CYCLO CLUB DE PAYNS-MÉRY** constituée essentiellement d'habitants de la région de PAYNS et MÉRY-SUR-SEINE, pour une adhésion financière très faible (45 € pour l'année 2007/2008) :

- participation à l'adhésion UFOLEP + LICENCE INDIVIDUELLE.
- Participation financière à certaine grande randonnée.
- La tenue cuissards court et long, maillots MC et ML, veste HIVER, (hors chaussures, lunettes, casques et gants).
- Sur du matériel neuf, des rabais non négligeables consentis par notre fournisseur de cycles, ainsi que du matériel d'occasion à très bon marché suivant disponibilité.

**Contact :** Pierre Sayer Président au 03 25 21 25 65 ou 06 08 51 85 90 ou en Mairies de Payns et Méry-sur-Seine.

## LE TÉLÉTHON

Le TÉLÉTHON se poursuit d'année en année avec toujours le même engouement et grâce à la générosité de tous. Dès jeudi 6 décembre, à l'I.M.P., une promenade dans les rues de Méry en compagnie du Club du Renouveau, puis vendredi 7 décembre à partir de 17 heures après le marché de Noël de l'École Maternelle, tout le monde s'est retrouvé à la salle des fêtes pour une soirée de démonstrations sportives (FRAME, gymnastique, judo, karaté, taïkwendo).

Toutes les associations se sont succédées sous l'œil attentif des parents et amis.

Le samedi matin, nos pompiers participaient au « défi de 1000 km » en course en relais à travers le département en tirant un dévidoir. L'après midi, au départ de la salle des fêtes, les cyclotouristes, les coureurs à pied, les marcheurs ont effectué différents circuits passant par Saint-Oulph, Étrelles-sur-Aube, Boulages, Plancy-l'Abbaye, Rhèges, Droupt-Sainte-Marie, Droupt-Saint-Basle sous la pluie et contre le vent. Pendant ce temps, les boulistes, le club handisport de Troyes organisaient différentes manifestations. En soirée, à l'apéritif, la musique de Méry, suivie de Philippe et Jacky, animèrent le repas servi dans la salle des fêtes.

On doit remercier le club du renouveau et toutes les personnes qui ont apporté leur aide et qui se sont donnés sans compter pour assurer l'intendance pendant ces 3 jours.

Pour notre commune, le montant des dons et des recettes est de 3561 euros et pour toutes les communes du secteur de Méry la somme récoltée s'élève à 9486,58 euros. Les Méryciens ont du cœur et ils viennent encore de le prouver. Merci pour cet élan du cœur et de solidarité en faveur des personnes atteintes de maladies génétiques.

## MANIFESTATIONS DU 1<sup>er</sup> JANVIER au 31 MARS 2008

### JANVIER

- 5 janvier ..... Vœux du maire  
13 janvier ..... Assemblée générale et repas de l'UNCAFN de Méry  
26 janvier ..... Loto organisé par la société musicale de Méry et galette des rois de l'UJM FOOT

### FÉVRIER

- 10 février ..... Repas des anciens  
17 février ..... Théâtre  
23 février ..... Concours de belote organisé par l'UNCAFN de Méry  
24 février ..... Loto organisé par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Méry

### MARS

- 2 mars ..... Carnaval  
15 mars ..... Dîner dansant organisé par le comité des Fêtes  
29 mars ..... Dîner dansant organisé par l'UJM FOOT



# SI NOUS EN PARLIONS...



## FLEURISSEMENT

Cette année le jury a confirmé l'obtention de la 1<sup>re</sup> fleur et un prix spécial régional avec diplôme fut octroyé à notre commune.

## LOCATION JARDINS

Une parcelle est disponible chemin des Près Godin longeant le canal entre Droupt et Méry. Les amateurs de jardinage peuvent se présenter à la mairie.

## STATION D'ÉPURATION

La station est en fonction ; il reste quelques petits travaux pour aménager l'environnement.

Le chemin d'accès le long du canal a été goudronné, le rendant ainsi plus agréable à parcourir par les promeneurs.

## BÂTIMENT SOCIOCULTUREL

Il est maintenant en service. Les utilisateurs peuvent apprécier toutes les commodités qui sont à leur disposition.

La bibliothèque conserve les jours et horaires d'ouverture anciennement pratiqués.

## UN APRÈS-MIDI CULTUREL

Le dimanche 5 novembre dernier, le C.T.N.V.S. (Comité de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine) avait invité les Méryciens à passer un après-midi convivial à la salle des Fêtes.

Madame Julia Boyer retraça avec quelques données les faits marquants des cents dernières années.

L'histoire de Méry est tellement riche en événements qu'il faudrait rééditer ce genre de rencontre pour satisfaire la curiosité de ceux que le passé de notre cité intéresse.

Cette rencontre fut agrémentée par un concert distillé par des jeunes méryciens bien méritants qui furent encouragés par l'assistance.

Merci au C.T.N.V.S., à la Société Musicale de Méry et à Madame Julia Boyer.

## ACTIVITÉS MÉRYCIENNES

La foire d'octobre et la bourse aux cartes postales de novembre ont connu un beau succès.

Ces deux manifestations ont attiré de nombreux visiteurs.

Merci aux bénévoles.

## TRAITEMENT DE CHARPENTE

### COMMUNIQUÉ

Scénario classique, bien connu de l'administration : une personne se présente comme agréée ou envoyée par la mairie, fait une visite plus ou moins sommaire de la charpente de votre habitation, trouve bien évidemment des insectes xylophages et fait signer un bon de commande en vue d'un traitement, et si elle ne trouve rien, elle parvient à vous faire signer un devis préventif.

La loi 99-471 du 8 juin 1999 a pris soin, dans son article 9, de séparer nettement l'activité d'expert de l'activité du traitement.

L'expertise est une activité réservée à des professionnels indépendants, qui doivent tarifier leur service : la rendre gratuite, même dans un cadre d'une démarche commerciale dissimule non seulement une arnaque mais est susceptible de constituer une infraction qualifiée de prestation avec prime prohibée au sens de l'article L. 121-35 du code de la consommation.

Rappelons que le diagnostic est une opération extrêmement sérieuse, d'autant que cette opération doit s'accompagner d'un prélèvement pour analyse réalisée par l'I.N.R.A. (L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE).

La seule certification de compétence délivrée après l'obtention d'examens pratiques et théoriques est celle du C.T.B.A. (CENTRE TECHNIQUE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT).

Environ 60 professionnels l'ont obtenue à ce jour.

Vous pouvez obtenir la liste de ces experts au :

01 40 19 49 19 ou 05 56 43 63 00

### RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (D.D.C.C.R.F. 03 25 83 11 83)

N'acceptez en aucun cas une proposition gratuite et spontanée d'inspection de votre charpente.

Si un professionnel affirme avoir trouvé des xylophages (insectes ou champignons qui s'attaquent au bois), il faut absolument avoir recours à une ou deux contre-expertises avant de signer quoi que ce soit.

Si un démarcheur vous pousse à signer un document antitaxé pour échapper au délai de réflexion légal de 7 jours, les articles L. 121-21 et suivants du code de la consommation, ainsi que les articles L. 122-8 à 11 relatifs à l'abus de faiblesse peuvent être mis en œuvre pour vous protéger.

Conformément aux dispositions visées à l'article 2 de la loi 99-471 du 8 juin 1999, dès que vous avez connaissance de la présence de termites dans un immeuble bâti ou non bâti, vous devez en faire la déclaration en mairie.